

Délibération n°D20240092

Rapporteur : Christophe DAVID-BORDIER

Service : Vie Associative et Sports

Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Joëlle ISUS	a donné délégation à	Alain BANQUET
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion SOK CHAMBERON
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
Christine FRANÇOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Catherine TAVEAU

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville – Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».

(2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium - OGF – Année 2023 ».

(3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 – Exercice 2024 ».

ATTRIBUTION DE BOURSES D'EXCELLENCE SPORTIVE - ANNÉE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la requête présentée par Monsieur Bilal BENALI et du club « USB Omnisports – section Boxe » relative à une demande aide financière adressée à la Ville de BERGERAC ;

VU la requête présentée par la famille de Madame Manon AGOSTINI, licenciée au « Bergerac Athlétique Club - spécialité demi-fond et fond », relative à une demande d'aide financière adressée à la Ville de BERGERAC ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT la faiblesse des revenus perçus par certains athlètes de haut niveau pour poursuivre leurs carrières sportives en tant que non-professionnels ;

CONSIDÉRANT les résultats et titres remarquables obtenus ces dernières années par Monsieur Bilal BENALI et Madame Manon AGOSTINI, dans leurs disciplines respectives ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ALLOUER**, au titre de l'année 2024, une bourse d'excellence sportive à :
 - Monsieur Bilal BENALI d'un montant de 1 000 €,
 - Madame Manon AGOSTINI d'un montant de 300 €.
- **D'IMPUTER** cette dépense à l'article 65131, chapitre 65 fonction 30 du budget en cours ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la conclusion de cette opération.

Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatima BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **30 SEP. 2024**
et de l'affichage en date du **30 SEP. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,


Hélène LEHMANN

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD